



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX ENJEUX DE NOTRE COMMUNE

2020

SOMMAIRE

- ❖ 1 – Présentation de la commune.....
- ❖ 2 - Cadre général du budget.....
- ❖ 3 - Budget Principal.....
 - a) Section de Fonctionnement
 - b) Section d'investissement
 - c) Etat annexé (Ile Guinée et des Gréveliins)
- ❖ 4- Budget Assainissement.....
 - a) Section d'exploitation
 - b) Section d'investissement
- ❖ 5 - Niveau des Taux d'imposition.....



❖ 1 -Présentation de la Commune

La population totale au 1^{er} janvier 2020 selon l'INSEE est de 1 384 habitants.

Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2019 était de 77 enfants répartis en 4 classes : PS, MS, GS., CP, CE1, CE2, CM1, CM2 ; avec un service périscolaire : garderie, aide aux devoirs, cantine avec deux services.

Le service de santé constitué de 3 infirmiers, 2 kinésithérapeutes, 1 médecin, 1 dentiste, 1 pharmacie agrandie et modernisée en 2019, avec l'appui du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers, assure la sécurité de nos populations de notre bassin de vie.

Deux bureaux de services aux publics sont mis à disposition afin que puissent se tenir les permanences sociales et autres.

La première tranche de travaux dans laquelle la commune s'est engagée dans la réorganisation de son centre bourg avec la mise en accessibilité des commerces est terminée.

Continuer la mise en accessibilité des E R P.

❖ 2 – Cadre Général du Budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir l'enjeu.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.



Le budget 2020 voté le 08 Juin 2020 par le conseil municipal de JOUET-sur-L'AUBOIS peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat présenté en Commission Travaux et Commission Finances.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- ✓ de mobiliser l'ensemble des subventions Départementales, Etat, Agence de Bassin chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté à la section de fonctionnement, la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des salaires des agents communaux, de l'autre côté la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

❖ **3 - Budget principal :**

➤ **a) Section de Fonctionnement**

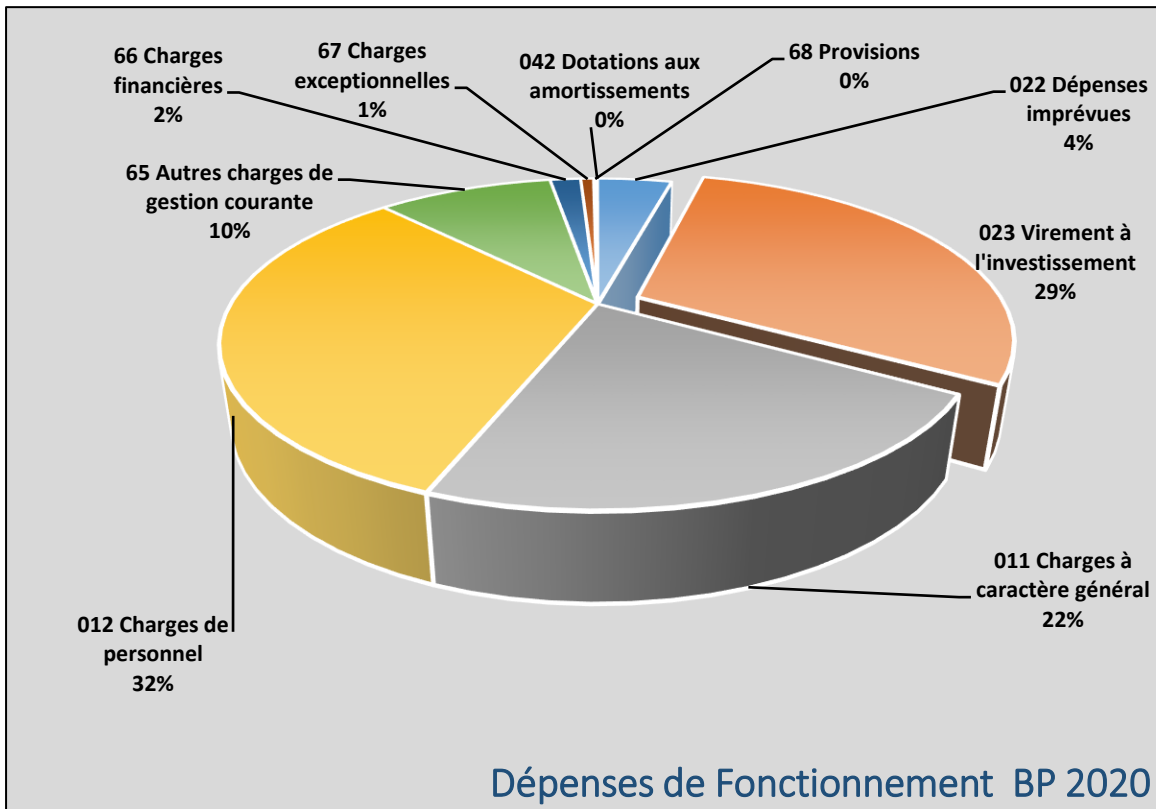
Le fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

L'équilibre de la section de fonctionnement (1.569.013,17 €) est assuré grâce :

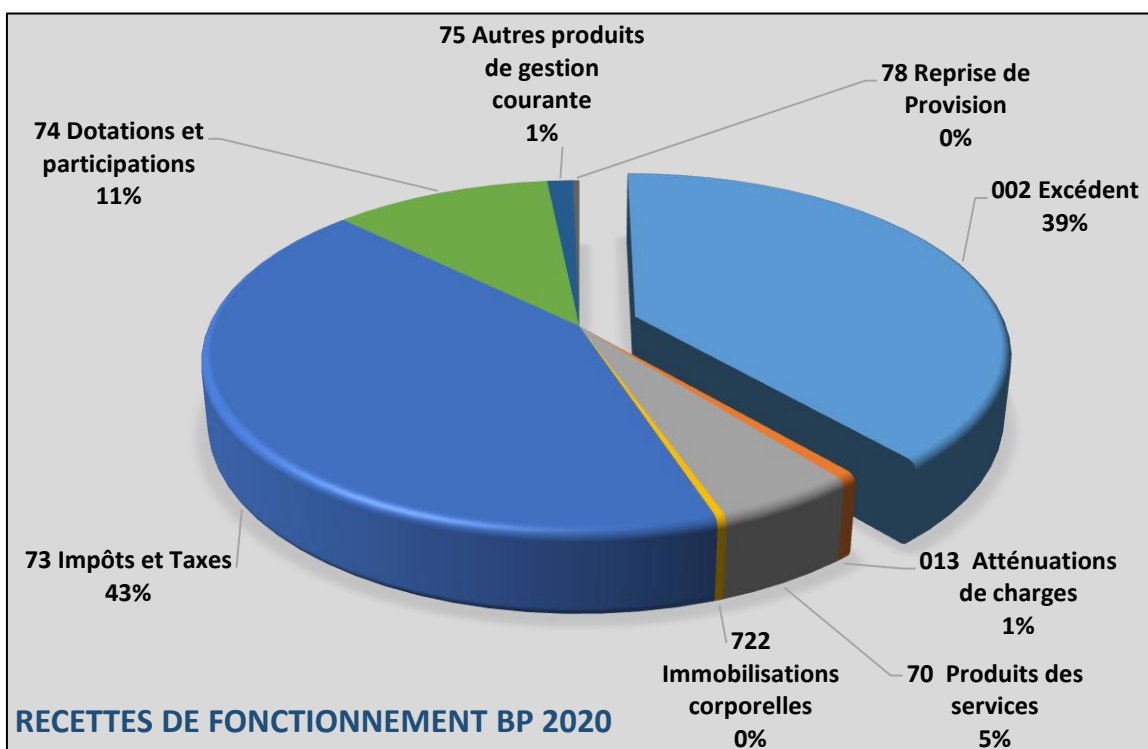
- Au report de l'excédent cumulé de l'exercice 2019 : 607 859,17 €, soit 38,74 % des recettes totales de fonctionnement (ce report étant supérieur de 193 174,38 € à celui réalisé en 2018 qui comprend l'excédent du budget du Service des Eaux de 46 949,10 €).
- Une augmentation de la masse salariale de 11.12 % par rapport aux crédits votés en 2019, s'expliquant notamment par la prévision d'un agent chez ASER pour la cantine en cas d'absence du personnel et d'un agent chez ASER pour le nettoyage du cimetière afin de répondre à l'accroissement temporaire de travaux dû à la pousse de la végétation, l'emploi de produit phytosanitaire étant interdit, ainsi que l'indemnité de rupture conventionnelle d'un agent.

Les dépenses constituées par les salaires et charges du personnel qui représentent 503 830,00 €.

Les subventions versées aux associations, les matières premières, l'entretien des bâtiments et les intérêts des emprunts à payer représentent 509 033,00 €.



Les recettes, sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, garderie...) impôts locaux et dotations versées représentent **956 154,00 €**.



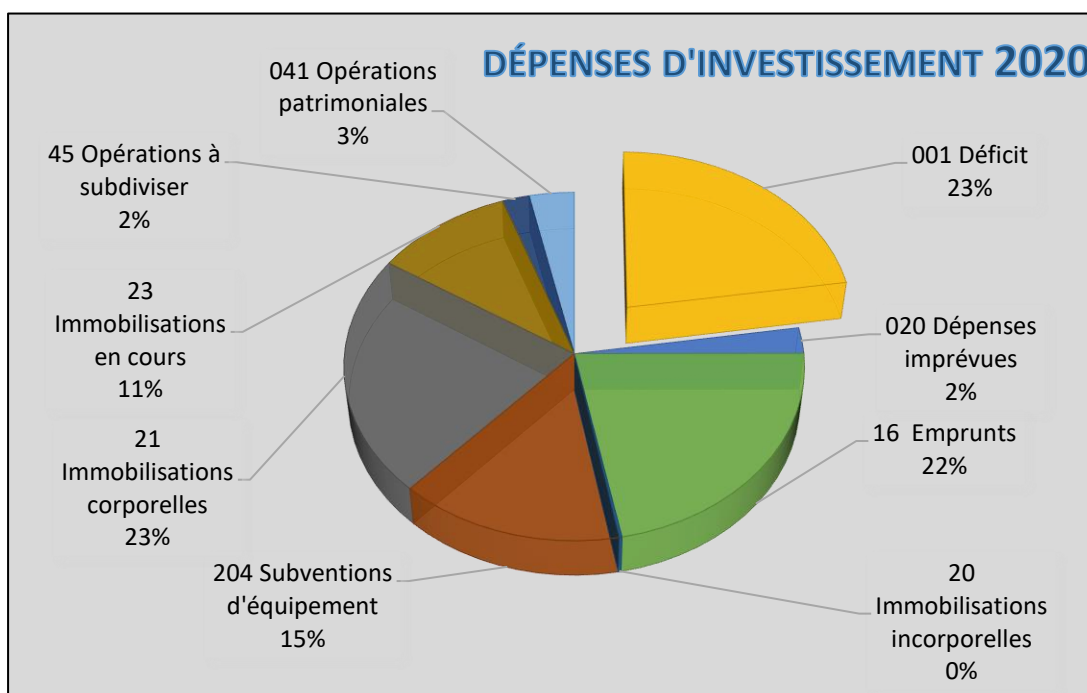
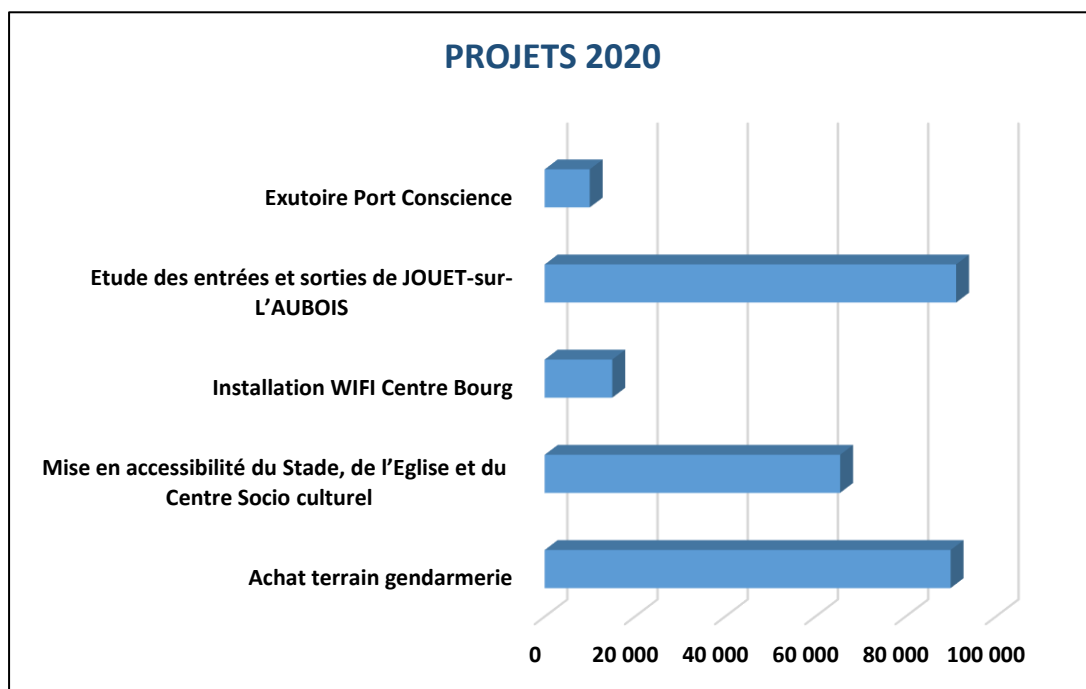


Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Cette section est liée aux projets de la commune de JOUET-sur-L'AUBOIS à moyen ou long terme.

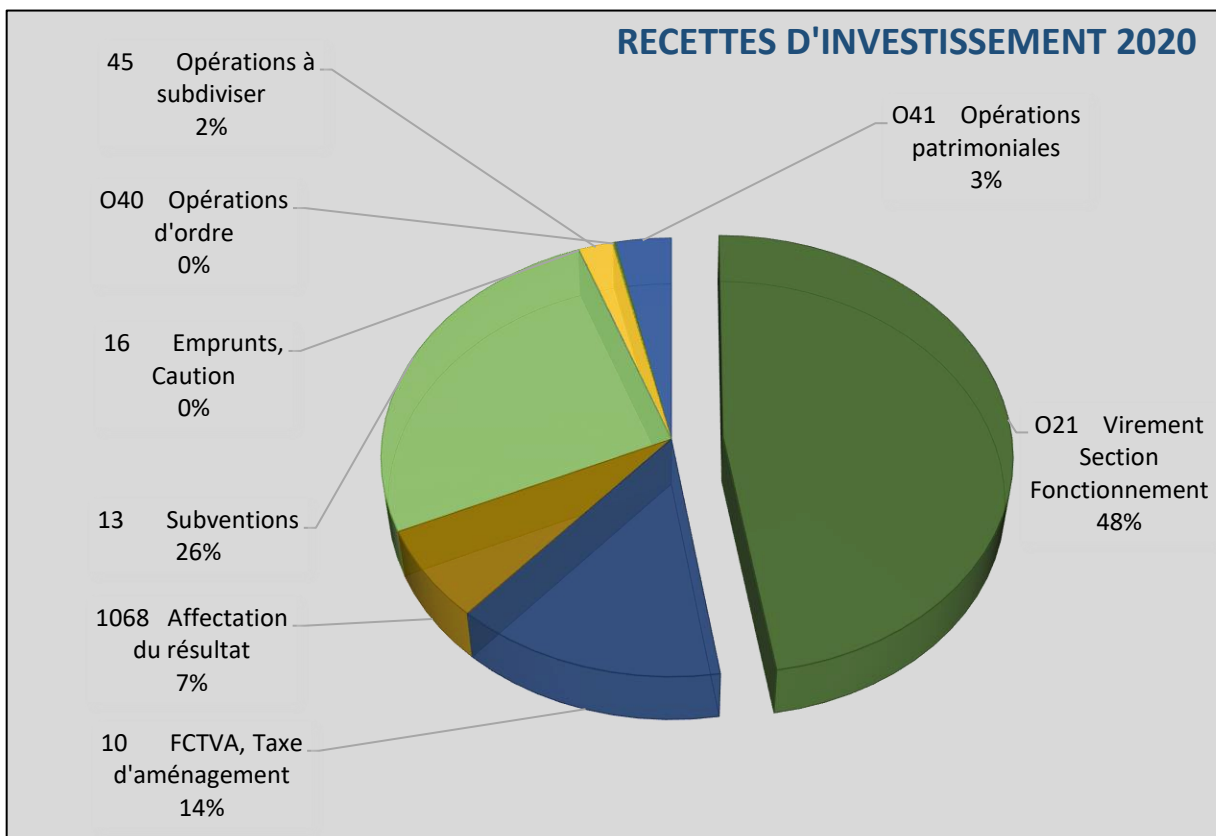
Projets de l'année 2020 :

- Achat terrain gendarmerie
- Mise en accessibilité du Stade, de l'Eglise et du Centre Socio culturel
- Installation WIFI Centre Bourg
- Etude des entrées et sorties de JOUET-sur-L'AUBOIS
- Exutoire Port Conscience





- Le virement de la section de fonctionnement de 462 124 € soit 47,51 % des recettes totales d'investissement
- Un solde de dépenses de restes à réaliser s'élevant à 68 490,95 € avec un solde de recettes de reste à réaliser de 222 118,40 €.
- Un taux global de subvention représentant 26,11 % des recettes d'investissement



Toujours dans un contexte financier de baisse des dotations de l'état, le budget 2020 s'inscrit avec des investissements correspondant aux exigences du diagnostic que prévoit l'ADAP et du diagnostic de mise en accessibilité handicapé : les « E.R.P ».

La Capacité d'endettement (CAF) en 2019 s'élève à 223 510 € et le capital des emprunts au 31/12/2019 s'élève à 1 146 341,76 €.

- Un prêt Relais de 160 000 € pour l'aménagement du Centre Bourg arrivera à échéance au 31/10/2020



➤ **c) Etat annexé : biens de section de l'île guinée et des grévelins**

Pour la quatrième année consécutive et par manque de ressources propres des biens de section de l'île Guinée et des Grévelins, la commune se doit de régler la Taxe Foncière qui s'élève à 1 499,00 € pour l'exercice 2019.

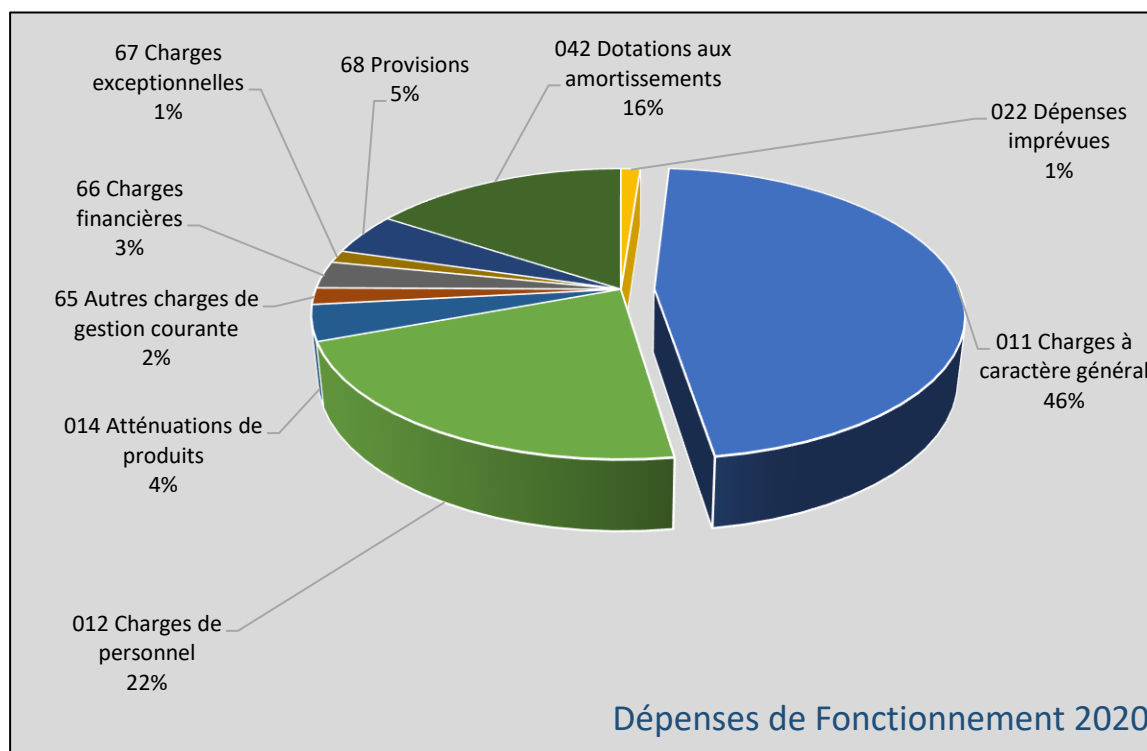
Une réserve d'un montant de 2 000,00 € avait été budgétisée sur un compte de provision afin de prévenir des risques et charges liés à la gestion de ces biens (recherches, études ...), 2 000,00 € vont être ajoutés à cette réserve.

❖ **4 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

➤ **a) Section d'exploitation**

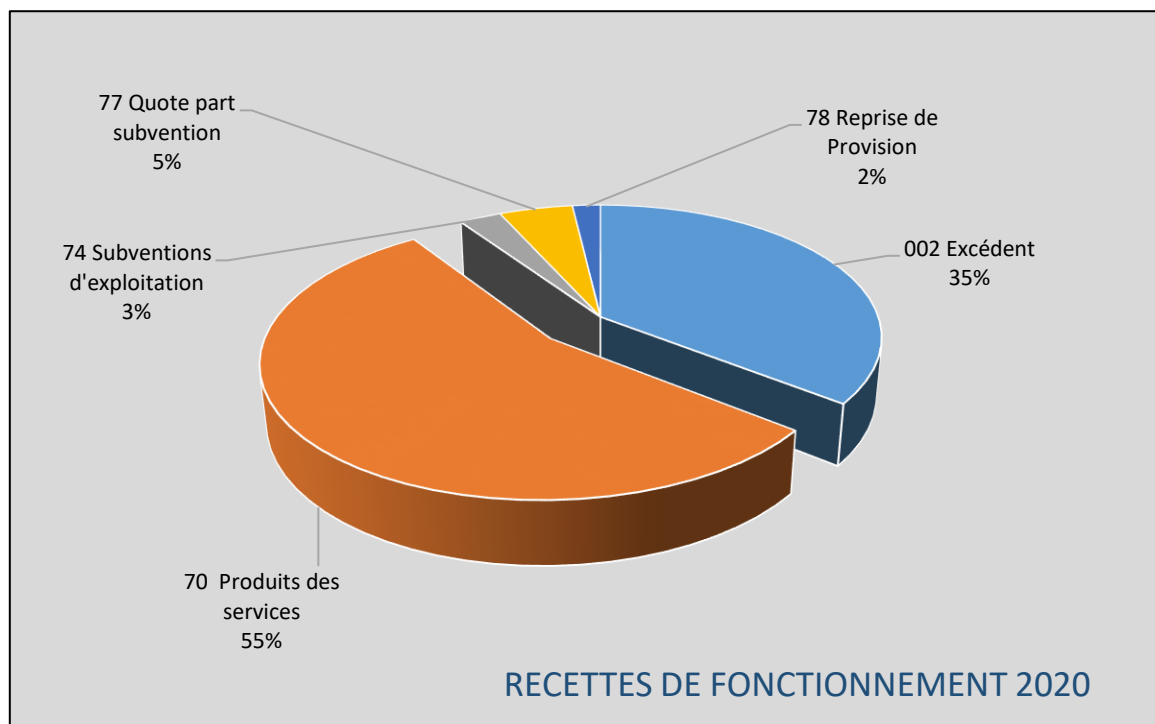
La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 215 306,58 € avec un excédent reporté de 76 369,58 €.

Les intérêts des emprunts contractualisés pour la réhabilitation du réseau et de la STEP s'élèvent à 6 500 €.





Le produit des services s'élève à 118 422 € et le montant de l'excédent à 76 369,58 €.



➤ **b) Section d'investissement**

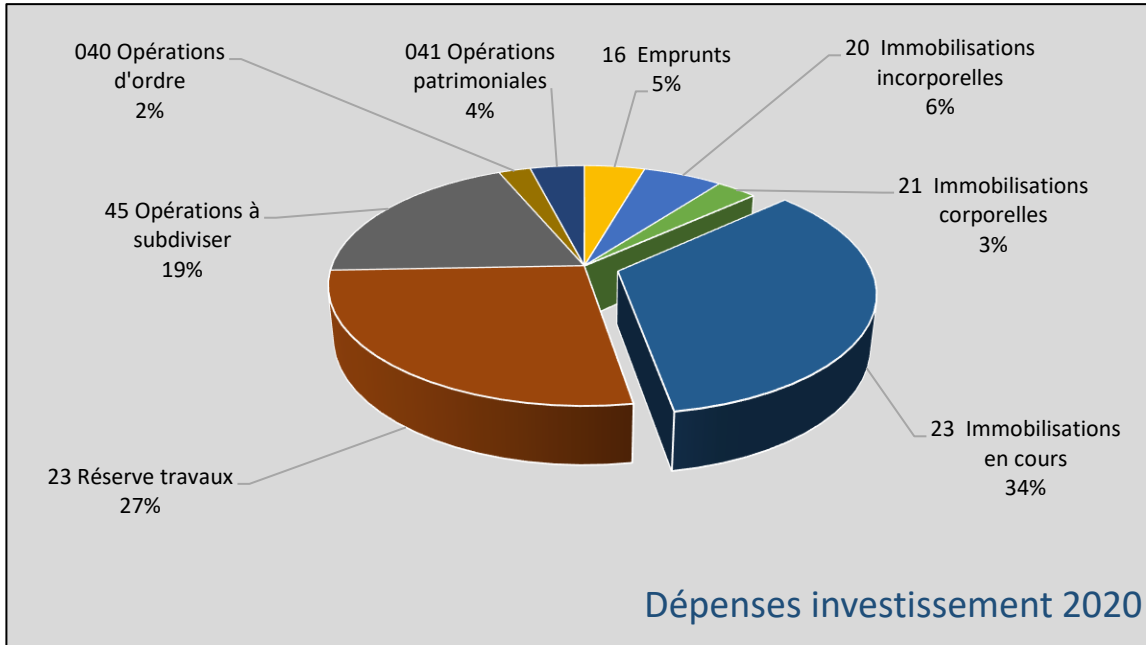
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 446 952,44 € avec un excédent reporté de 219 882,44 €.

Les 178 350 € de travaux se répartissent entre les opérations suivantes :

- Restes à réaliser Etudes et Travaux Port Conscience
- Diagnostic Station (Tranche 5)
- Extension réseau Rue de la Boucharderie

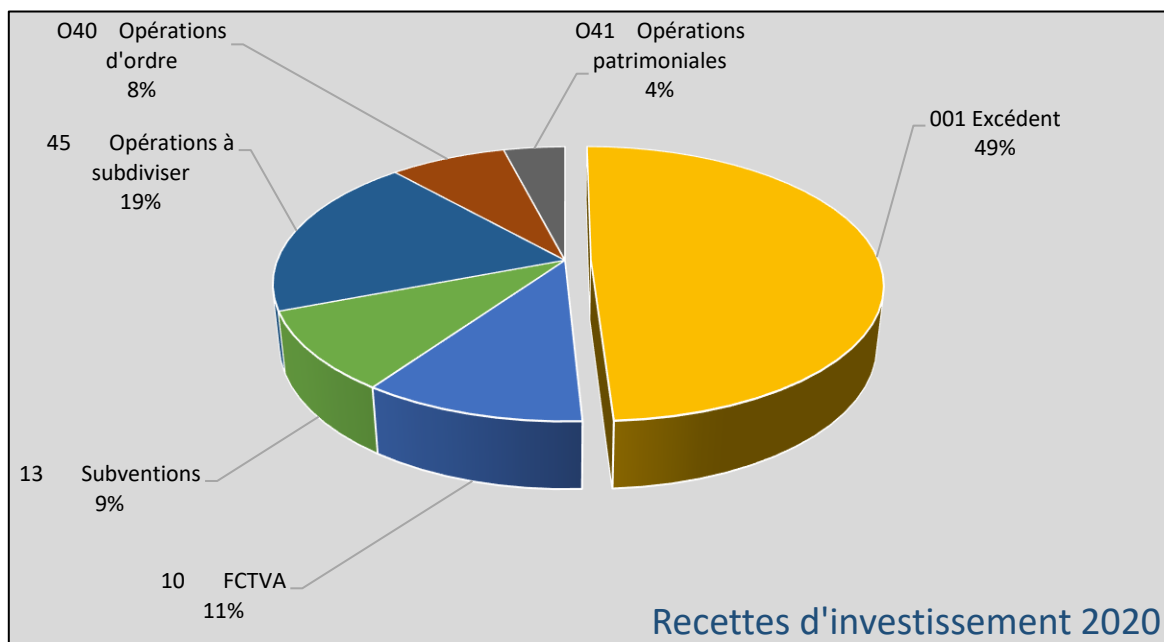
Le capital des emprunts au 31/12/2019 s'élève à 489 646,19 €.

La tranche 4 : mise en séparatif de la Rue de la Croix, Rue du 19 Mars et renouvellement d'un tronçon Rue de St Germain terminés en 2019



La commune de JOUET-sur-L'AUBOIS se verra participer aux travaux d'investissement qu'effectuera la commune de MARSEILLES-lès-AUBIGNY tel que défini par la convention signée entre les deux communes au vu du raccordement des Cités Heymann et Port Conscience.

Les subventions pour un montant de 42 115 € en reste à réaliser et un excédent de 219 882,84 €.





❖ 5 - Niveau des taux d'imposition

Eléments de référence nationaux de fiscalité directe locale

La Taxe d'Habitation en 2019 était de 10,68 % lorsqu'au niveau Départemental le taux moyen était de 26,13 % et National 24,56 %.

La Taxe Foncière Bâtie était de 12,69 % alors que le taux moyen Départemental était de 21,73 % et National 21,59 %.

La Taxe Foncière Non Bâtie était de 32,87 % alors que le taux moyen Départemental était de 39,39 % et National 49,72 %.

